



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

**SÉANCE ORDINAIRE  
MERCREDI 10 AVRIL 2024 À 20 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 10 avril 2024 à 20 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

Mme la conseillère Linda Audet  
M. le conseiller Pierre-Yves Baril  
M. le conseiller Charles Goyer  
M. le conseiller Marc Blain

Absences :

M. le conseiller Denis Lemoyne  
Mme la conseillère Violaine Audet

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale  
Mme Anne Audet, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

24-04-085

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :**

**D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.**

24-04-086

**LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2024**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des séances mentionnées en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER les procès-verbaux des séances mentionnées en titre avec modification à la résolution suivante :**



N° de résolution

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

- Il y a lieu de modifier la résolution 24-03-048 comme suit :

Remplacer le titre de la résolution par :

« Autorisation d'entériner la fin d'emploi de l'employé 72-035 »

Remplacer au premier et deuxième paragraphe, ainsi qu'en conclusion, les mentions du nom de l'employé par son numéro d'employé, soit 72-035.

24-04-087

### ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE MARS 2024

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Manon Mongeau  
Secrétaire loisirs, culture et vie communautaire ..... 4, 5, (7 au 29)

Elise Biancamano  
Commis secrétaire-réceptionniste ..... (5 au 28)

Rija Randriambololona  
Opérateur-concierge ..... 4, 5, (8 au 10), 23

Dany Cadieux  
Journalier et opérateur de machinerie ..... (1<sup>er</sup> au 31)

Laura Constantin  
Préposée au bar/restaurant/quilles ..... 2

Carole Corriveau  
Préposée au bar/restaurant/quilles ..... (1<sup>er</sup> au 3), (7 au 10), (14 au 17), (21 au 23)

Diane Perron  
Préposée au bar/restaurant/quilles ..... 14, 21

Kim Deschênes  
Préposée au bar/restaurant/quilles ..... (1<sup>er</sup> au 3)

Nadia Boily  
Préposée au bar/restaurant/quilles ..... 1<sup>er</sup>, 16

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.**

24-04-088

### NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, MME ANIK RACICOT, À TITRE DE TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-01-004 la Ville a procédé à l'embauche d'une trésorière à l'essai, conditionnellement à une période de probation de six (6) mois ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE pendant cette période d'essai, il y a lieu de nommer la directrice générale, Mme Anik Racicot, à titre de trésorière par intérim ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**DE NOMMER Mme Anik Racicot, directrice générale à titre de trésorière par intérim ;**

**DE MANDATER la trésorière par intérim pour la gestion des deniers provenant des taxes ou redevances municipales et tous autres deniers appartenant à la municipalité selon les dispositions de l'article 99 et autres de la *Loi sur les cités et villes* ;**

**D'AUTORISER ET DE CHARGER la trésorière par intérim à placer à court terme ces deniers dans une banque ou coopérative de services financiers au nom et pour le compte de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**

24-04-089

**NOMINATION DE MME ANNE AUDET À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

---

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Michel Simard, directeur général adjoint ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une directrice générale adjointe pour agir en cas d'absence de la directrice générale, Mme Anik Racicot, afin d'assurer le bon fonctionnement de la Ville ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**DE NOMMER Mme Anne Audet, directrice générale adjointe de la Ville de Lebel-sur-Quévillon et d'accorder à celle-ci une prime de 7 % lors des périodes d'absences de la directrice générale.**

24-04-090

**EMBAUCHE DE MME MARIE-CLAUDE PERRON À TITRE DE SALARIÉE À L'ESSAI AU POSTE DE COMMIS SECRÉTAIRE - SERVICE ADMINISTRATIF**

---

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'appel de candidatures au poste de commis secrétaire au Service administratif, conformément aux dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Claude Perron a déposé sa candidature et qu'elle possède l'expérience et les qualifications requises ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection en recommande son embauche ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :**



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

**D'AUTORISER l'embauche de Mme Marie-Claude Perron à titre de salariée à l'essai au poste de commis secrétaire au Service administratif à compter du 8 avril 2024, au taux horaire de 36,54 \$, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.**

24-04-091

**EMBAUCHE DE M. SERGE LAMOUREUX AU POSTE D'HORTICULTEUR POUR LA SAISON 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Ville considère important l'embellissement de la ville et qu'elle investit chaque année des sommes pour maintenir la ville fleurie ;

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Lamoureux a satisfait aux exigences du poste d'horticulteur lors des saisons estivales 2021 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics recommande de réembaucher de M. Serge Lamoureux pour la saison 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'embauche de M. Serge Lamoureux au poste d'horticulteur pour une durée déterminée à compter du 25 mars 2024 jusqu'au 11 octobre 2024, pour la prochaine saison estivale selon un horaire variable de 40 heures par semaine, et ce, au taux horaire de 28,34 \$.**

24-04-092

**TAUX DES SALAIRES ÉTUDIANTS - ÉTÉ 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit procéder à l'embauche d'étudiants pour effectuer des travaux variés et offrir divers services aux citoyens pendant la saison estivale 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale des taux horaires suivants, selon une augmentation de 3,25 % :

• Étudiants (salaire de base).....	18,07 \$
• 5 <sup>e</sup> secondaire complété.....	18,59 \$
• DEP (en cours) après 5 <sup>e</sup> secondaire.....	18,59 \$
• Cégep (en cours ou complété).....	19,10 \$
• Université.....	20,13 \$
• Moniteur camp de jour.....	18,07 \$
• Coordonnateur étudiants travaux publics.....	21,17 \$
• Coordonnateur étudiants et chef moniteur.....	21,17 \$

L'étudiant comptant plus d'un été à l'emploi de la Ville reçoit 0,50 \$ de plus que son taux horaire, et ce, pour chaque été supplémentaire ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la rémunération aux étudiants comme stipulé ci-haut, et ce, à compter des présentes.**



No de résolution

24-04-093

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE MARS 2024 TOTALISANT  
987 946,50 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de mars 2024 ;

**Bordereau des chèques**

*Chèques 22006 à 22013 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 8 299,41 \$*

*Chèque(s) annulé(s) : Aucun*

**Bordereau des dépôts directs**

*Dépôts directs 505918 à 506082 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 439 186,43 \$*

*Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun*

**Bordereau des prélèvements**

*Prélèvements 7512 à 7582 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 412 930,48 \$*

*Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun*

**Bordereau des salaires**

*Salaires semaines 9 à 12 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 127 530,18 \$*

**Grand total : ..... 987 946,50 \$**

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'APPROUVER les débours pour le mois de mars 2024 totalisant 987 946,50 \$.**

24-04-094

**ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS DE MARS 2024**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 31 mars 2024.**

24-04-095

**APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES MOIS DE MARS ET AVRIL 2024 TOTALISANT 1 013,54 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;



**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

No de résolution

CONSIDÉRANT QUE pour la période des mois de mars et avril 2024, il y a lieu d'approuver le remboursement des déplacements et de représentation autorisés de :

**Denis Lemoyne, conseiller**

**Senneterre**, 15 mars 2024, Voiture

Rencontre, Forestier en chef ..... 102,48 \$

**Guy Lafrenière, maire**

**Chibougamau**, 27 au 29 mars 2024

Rencontre sur la consultation publique sur la forêt ..... 562,52 \$

**Chibougamau**, 3 avril 2024, Voiture

Rencontre avec le ministre J. Boulet ..... 348,54 \$

1 013,54 \$

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacement et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.**

24-04-096

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE 63 972 \$ POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit payer une contribution annuelle au ministère de la Sécurité publique pour les services policiers de la Sûreté du Québec, représentant la somme de 127 943 \$ pour l'année 2024, facture 107634 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement de 63 972 \$ est payable au plus tard le 30 juin 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 63 972 \$ du premier versement de la contribution 2024 pour les services policiers de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**

24-04-097

**AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 288 \$ À NORD SINISTRE 49<sup>E</sup> INC. (PREMIER EXERCICE)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 321, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 1117, boulevard Industriel se qualifient au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2023 couvrant ainsi le premier exercice se terminant le 31 décembre 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 288 \$ à Nord Sinistre 49° inc. correspondant à 100 % du montant de taxes foncières couvrant le premier exercice.**

24-04-098

**AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 1 279,14 \$ À MME MARIE-PIER PELLETIER (DEUXIÈME EXERCICE)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 277-1, un crédit de taxes foncières est accordé aux propriétaires d'une nouvelle construction résidentielle, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle maison implantée sur le terrain situé au 104, rue des Sapins se qualifie au programme de crédit selon l'article 4.1 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a réglé toutes les taxes foncières du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 couvrant ainsi le deuxième exercice ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 1 279,14 \$ à Mme Marie-Pier Pelletier correspondant à 45 % du montant de taxes foncières couvrant le deuxième exercice.**

24-04-099

**APPROBATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2023 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon fait partie intégrante et prenante du schéma de couverture de risque incendie du territoire et que celui-ci est préparé par le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service sécurité incendie a déposé le rapport des activités 2023 tel que défini dans le plan de mise en œuvre du schéma ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'APPROUVER le rapport des activités 2023 dans le cadre du schéma de couverture de risque incendie du territoire tel que déposé par le directeur du Service sécurité incendie de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

24-04-100

**OCTROI DU CONTRAT DE TRAVAUX DE LIGNAGE ET DE MARQUAGE DES RUES, DES STATIONNEMENTS ET DE L'AÉROPORT 2024 À LIGNES ESCALI PRO – 47 566 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au marquage ainsi qu'aux travaux de lignage des rues, des stationnements et de l'aéroport de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont répondu à notre demande de prix, soit Lignes Escali Pro de Montmagny, Lignes-Fit de Mirabel et Alain Deschênes Construction inc. (Signalisation Inter-Lignes) de Chicoutimi ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2024 et que le directeur du service des travaux publics recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :**

**D'OCTROYER le contrat pour les travaux de lignage et de marquage des rues, des stationnements et de l'aéroport pour l'année 2024 à Lignes Escali Pro pour la somme de 47 566 \$ avant taxes.**

24-04-101

**OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME ENGLOBE CORP. POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'EAU**

CONSIDÉRANT QU'en raison de sa vétusté, la Ville doit procéder au remplacement du réservoir d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé au lancement de deux appels d'offres pour la réalisation des plans et devis et la construction d'un réservoir d'eau et qu'en amont de ceux-ci, une étude géotechnique du terrain où sera installé le réservoir d'eau doit être réalisée ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Englobe corp. a déposée une offre de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique pour le projet de construction d'un réservoir d'eau incluant entre autres, la vérification des services souterrains, la réalisation de forages avec échantillonnage, de relevés d'arpentage et d'essais géotechniques en laboratoire ainsi que le dépôt d'un rapport d'étude géotechnique avec recommandations ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Englobe corp. possède l'expertise dans ce domaine ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, de l'urbanisme et de l'aéroport ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'OCTROYER le contrat de services professionnels à la firme Englobe corp. pour la réalisation de l'étude géotechnique pour le projet de construction d'un réservoir d'eau au montant de 15 600 \$ avant taxes ;**





Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

**D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

24-04-102

**ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2024-01 POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE POUR L'AQUEDUC MUNICIPAL DE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON**

CONSIDÉRANT QUE le 6 mars 2024, la Ville de Lebel-sur-Quévillon a publié un avis d'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable pour l'aqueduc municipal de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 5 avril 2024 à 11 h, aucun soumissionnaire n'a répondu à notre demande ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :**

**D'ANNULER l'appel d'offres LSQ-2024-01 concernant le contrat de services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable pour l'aqueduc municipal de la Ville.**

24-04-103

**AUTORISATION DE PAIEMENT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DE LA QUOTE-PART 2024 DANS LE FONDS DE GARANTIE POUR ASSURANCES RESPONSABILITÉ ET BIENS - 36 797,15 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, dont fait partie la Ville de Lebel-sur-Quévillon, maintient en place deux fonds de garantie, l'un pour l'assurance biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile, et ce, pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part 2024 de la Ville est de 36 797,15 \$ répartie de la façon suivante :

- Assurance biens ..... 29 523,00 \$
- Assurance responsabilité civile ..... 5 268,00 \$
- Honoraires UMQ ..... 2 006,15 \$ (taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) agit comme gestionnaire desdits fonds de garantie ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de la facture 176615 de 36 797,15 \$ avant taxes à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la quote-part 2024 dans les fonds de garantie.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

24-04-104

**AUTORISATION À LA VILLE DE ROUYN-NORANDA AFIN DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC AU NOM DE LA VILLE DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT EN ASSURANCE COLLECTIVE DES VILLES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD-DU-QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT le mandat confié à BFL CANADA avantages sociaux (BFL), afin d'agir à titre de consultant pour le Regroupement d'achat en assurance collective des villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec dans le cadre d'un appel d'offres pour le régime d'assurance collective à l'intérieur d'un regroupement d'achat en assurance collective ;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Lebel-sur-Quévillon de faire partie du processus d'appel d'offres du Regroupement d'achat en assurance collective des Villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec de faire partie du processus d'appel d'offres ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER ET D'ACCORDER la désignation de pouvoir à la Ville de Rouyn-Noranda à procéder à l'appel d'offres du Regroupement d'achat en assurance collective des Villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.**

24-04-105

**OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES PROVENANT DU FONDS DE LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, sportif et culturel ;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'aide financière révisée du « Fonds d'aide pour la jeune relève quévillonnaise » a été adoptée le 14 mars dernier ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel des projets se terminait au 15 mars 2024, que trois (3) demandes d'aide financière ont été déposées et que celles-ci ont été analysées par le comité de sélection :

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'OCTROYER une aide financière provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) pour le volet sportif aux candidats suivants :**

**Volet académique :**

- **M. Cédric Gareau, Baccalauréat en génie  
École de technologie supérieure (ÉTS), Montréal  
Projet humanitaire (PRÉCI) : construction d'un centre de maternité dans la commune de Gaziza au Rwanda.**

**Montant accordé : 3 000 \$ (Individu universitaire, international)**



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

- **Mme Rose Dubreuil, Baccalauréat en sciences infirmières**  
**Université Laval, Québec**  
**Projet de stage en santé communautaire à la Haute école Léonard de Vinci de Bruxelles**  
  
**Montant accordé : 3 000 \$ (Individu universitaire, international)**

**Volet sportif :**

- **Mme Loralie Cassista, 5<sup>e</sup> année du primaire**  
**École Boréale, Lebel-sur-Quévillon**  
**Ligue de hockey mineure de Lebel-sur-Quévillon M11 A**  
**et Équipe féminine M11 AA à la Coupe Chevrolet**  
  
**Montant accordé : Demande rejetée (l'âge minimum doit être 12 ans)**

24-04-106

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON AUX BOURSES D'ÉTUDES DE L'ÉCOLE LA TAÏGA (500 \$) POUR LES FINISSANTS DU 5<sup>e</sup> SECONDAIRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Ville de Lebel-sur-Quévillon est sollicitée pour contribuer aux bourses d'études du 5<sup>e</sup> secondaire de l'école La Taïga ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite encourager et reconnaître les efforts et les performances académiques exceptionnelles de ses jeunes citoyens en leur offrant des bourses financières pour les soutenir dans la réalisation de leurs aspirations éducatives et professionnelles ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'importance de soutenir les étudiants méritants dans leur poursuite d'études postsecondaires et qu'elle est fière d'y participer ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**DE CONTRIBUER aux bourses d'études de l'école La Taïga pour la somme de 500 \$ pour les élèves les plus méritants de 5<sup>e</sup> secondaire 2024 et ;**

**DE RÉSERVER trois (3) emplois étudiants pour les élèves les plus méritants du 5<sup>e</sup> secondaire 2024.**

24-04-107

**APPUI AU CLUB DE MOTONEIGE DE MATAGAMI POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD POUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE MOTONEIGE DE LA TRAVERSE DU RUISSEAU SINCLAIR**

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige de Matagami est un organisme actif sur le territoire de la Baie-James depuis plus de 50 ans contribuant au développement et à la promotion de l'activité de motoneige ainsi que responsable de l'aménagement et de l'entretien des sentiers de motoneiges régionaux ;



No de résolution

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE le pont de motoneige qui était auparavant situé à la traverse le ruisseau Sinclair a été démantelé lors de travaux effectués sur la route 19900 par la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a autorisé le Club à utiliser temporairement la route durant les travaux de construction d'un nouveau pont de 2021 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré les démarches faites par le Club, la conception et l'exécution des travaux de réfection n'a pas permis d'intégrer et de maintenir un espace pour le sentier permettant de maintenir un espace dédié aux motoneigistes pour effectuer la traverse sécuritaire du cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE, même si le MTMD a renouvelé la permission de circuler sur la route pour la durée de la saison 2023-2024, l'usage de la route par les motoneiges et la machinerie pour l'entretien des sentiers ne pourra être maintenu pour les saisons à venir puisque la circulation des véhicules lourds sur cette route met en péril la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE la reconstruction du pont s'impose afin d'assurer la sécurité des motoneigistes et maintenir l'accès aux sentiers dans notre région ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de reconstruction du pont de motoneige représente une charge financière importante pour le Club de Motoneige de Matagami ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'Initiative Nordique de la Société du Plan Nord vise à soutenir des projets favorisant le développement économique, social et environnemental des régions nordiques;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'APPUYER le Club de motoneige de Matagami dans le cadre de leur demande d'aide financière au Fonds d'initiatives nordiques de la Société du Plan Nord pour le projet de reconstruction du pont de motoneige de la traverse du ruisseau Sinclair.**

24-04-108

### **REMERCIEMENTS AUX CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 6003, POUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DE FONDS AU PROFIT DU CLUB DE SOCCER QUÉVILLON**

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb, Conseil 6003 ont organisé avec succès une collecte de fonds au profit du Club de soccer Quévillon et que cette initiative a permis de récolter un montant de 5 442,30 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte de fonds contribuera de manière significative à soutenir les activités et les initiatives du Club de soccer Quévillon, permettant ainsi d'offrir des opportunités sportives enrichissantes à nos jeunes ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

**D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements aux Chevaliers de Colomb, Conseil 6003 pour leur initiative louable dans l'organisation de la collecte de fonds au profit du Club de soccer Quévillon ainsi que pour leur contribution précieuse à la communauté de Lebel-sur-Quévillon.**

24-04-109

**REMERCIEMENTS À LA FONDATION LABEL POUR L'ORGANISATION DE LA SOIRÉE  
« VINS ET FROMAGES 2024 »**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Lebel a organisé avec succès la soirée « Vins et Fromages 2024 » le 23 mars dernier et que cette soirée a rassemblé un grand nombre de résidents et a offert une occasion unique de célébrer et de favoriser les échanges interpersonnels ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés lors de cette soirée seront dédiés à l'optimisation de la qualité des soins et services offerts aux patients du Centre de santé Lebel, soulignant ainsi l'impact concret de cette initiative sur le bien-être de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon reconnaît l'importance des partenariats communautaires dans le développement et le bien-être de notre communauté ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements aux membres du comité organisateur de la Fondation Lebel pour leur engagement continu envers notre communauté et pour l'organisation réussie de la soirée « Vins et Fromages 2024 ».**

24-04-110

**REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS À L'AGORA BORÉALE POUR L'ORGANISATION  
DU FESTIVAL D'HIVER**

CONSIDÉRANT QUE l'association Agora Boréale a organisé avec brio le Festival d'hiver les 1<sup>er</sup> et 2 mars derniers ;

CONSIDÉRANT QUE le Festival d'hiver a été un rendez-vous familial offrant à nos résidents une expérience enrichissante et divertissante, mettant en lumière les joies de la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon reconnaît l'importance des événements communautaires dans l'enrichissement de la vie sociale et culturelle de notre communauté ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements à tous les bénévoles et membres du comité organisateur pour leur travail exceptionnel et leur dévouement dans l'organisation du Festival d'hiver.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

24-04-111

**REMERCIEMENTS AU CLUB DE MOTONEIGE LABEL-SUR-QUÉVILLON POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DU PRINTEMPS 2024**

---

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige Lebel-sur-Quévillon a organisé avec succès le Festival du printemps 2024, qui a permis de rassembler les résidents de Lebel-sur-Quévillon et des environs dans une ambiance conviviale et festive ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement, tenu du 22 au 24 mars dernier, a proposé une variété d'activités divertissantes au chalet du Mont-Surprise, notamment des jeux gonflables, du volleyball sur neige et des soirées, dont un repas cabane à sucre et tire sur neige ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon reconnaît l'importance des événements communautaires dans le renforcement des liens sociaux et la promotion des activités de plein air ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements à tous les bénévoles et membres du comité organisateur du Club de motoneige Lebel-sur-Quévillon pour leur dévouement et leur excellence dans l'organisation du Festival du printemps 2024.**

24-04-112

**REMERCIEMENT À M. ISRAËL LAVOIE POUR S'ÊTRE OCCUPÉ GRATUITEMENT DU DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CLUB DES ARCHERS LORS DE LA PÉRIODE HIVERNALE 2023-2024**

---

CONSIDÉRANT l'importance des gestes de solidarité et de bénévolat au sein de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE M. Israël Lavoie a offert gracieusement son temps et ses compétences pour déneiger le stationnement du Club des Archers pendant la période hivernale 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE son action a grandement facilité l'accès au sentier, garantissant la sécurité des utilisateurs ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :**

**D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements à M. Israël Lavoie pour son engagement bénévole.**

24-04-113

**FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DE BASKETBALL JUVÉNILE « LES COYOTES » POUR LEUR MÉDAILLE D'OR DANS LA CATÉGORIE D3 MASCULIN**

---

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de basketball juvénile « Les Coyotes » a représenté avec honneur l'école secondaire La Taïga ainsi que notre communauté lors du championnat de fin de ligue dans la catégorie D3 masculin ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les défis rencontrés, l'équipe « Les Coyotes » a su faire preuve de détermination pour remporter la médaille d'or ;



No de résolution

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'EXPRIMER les plus vives et sincères félicitations à l'équipe de basketball juvénile « Les Coyotes » pour leur performance et leur victoire dans la catégorie D3 masculin ainsi qu'aux entraîneurs, MM. Karl Barthélémy et Allan Georgette pour leur implication et leur dévouement.**

24-04-114

### **FÉLICITATIONS AUX ASSOCIATIONS DE HOCKEY MINEUR DE MATAGAMI ET LEBEL-SUR-QUÉVILLON POUR LEUR SUCCÈS LORS DE LA SAISON DE HOCKEY 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE les Lynx du 49<sup>e</sup> Parallèle, les équipes formées suite à la fusion des associations de hockey mineur de Lebel-sur-Quévillon et de Matagami, ont démontré un remarquable succès lors de la saison de hockey 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les défis logistiques et géographiques, avec une distance de 119 kilomètres séparant Lebel-sur-Quévillon de Matagami, les membres des Lynx ont su surmonter ces obstacles et ont démontré un esprit d'équipe remarquable ;

CONSIDÉRANT QUE la fusion des associations sportives de Lebel-sur-Quévillon et de Matagami a été une initiative novatrice et fructueuse, permettant aux jeunes joueurs de bénéficier de meilleures opportunités de développement dans le sport ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'importance du sport dans la promotion de valeurs telles que le travail d'équipe, le leadership et le dépassement de soi ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'EXPRIMER les plus vives et sincères félicitations à tous les joueurs des équipes « Lynx du 49<sup>e</sup> Parallèle » pour leur succès lors de la saison de hockey 2023-2024 ainsi qu'aux Associations de hockey mineur de Matagami et Lebel-sur-Quévillon et aux entraîneurs et bénévoles pour leur implication et leur dévouement.**

### **INSCRIPTION DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de mars 2024.

### **INSCRIPTION DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de mars 2024.



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

**INSCRIPTION**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA SÉANCE  
DU 28 FÉVRIER 2024**

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 28 février 2024.

**INSCRIPTION**

**RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de mars 2024.

**INSCRIPTION**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Un citoyen présent dans la salle et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Scierie de Produits forestiers Résolu à Comtois
- Suivi dossier du château d'eau
- SOPFEU

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

24-04-115

**RÉSOLUTION**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**QUE la séance soit et est levée à 20 h 34.**

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 24-04-085 à 24-04-115 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

  
Guy Lafrenière, maire

  
Anne Audet, greffière